



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 25 août 2022

MATCH DE FOOTBALL FC METZ

Modification du plan de circulation autour du stade Saint-Symphorien lors du prochain match à domicile du FC Metz

Les matchs de football du FC Metz se déroulant à domicile génèrent régulièrement de nombreuses difficultés de circulation routière aux abords du stade Saint-Symphorien.

Afin de faciliter la circulation, l'expérimentation de modification du plan de circulation initiée lors des derniers matchs à domicile du FC Metz est reconduite à l'occasion du prochain match, le samedi 27 août à 15h.

Ainsi, dès 12h ce samedi 27 août et jusqu'au coup de sifflet final, il ne sera pas possible d'accéder à l'île Saint-Symphorien depuis Metz par le rond-point Kennedy, puisque la voie d'accès au pont et au boulevard Saint-Symphorien sera fermée. La circulation sur le boulevard Saint-Symphorien se fera en sens unique de Longeville-lès-Metz vers Metz, de l'intersection avec la rue des Villas jusqu'au rond-point Kennedy.

L'accès à l'île Saint-Symphorien sera uniquement possible depuis Longeville-lès-Metz ou le Ban-Saint-Martin, et depuis la sortie 31 de l'autoroute A31 lorsque l'on vient du Sud.

L'accès au centre-ville de Metz reste possible depuis Longeville-lès-Metz et Le Ban-Saint-Martin, mais cet itinéraire est fortement déconseillé.

Ce dispositif aura un impact sur la circulation des bus : la ligne 11 reliant Saint-Julien-lès-Metz à Devant-les-Ponts sera déviée dans les deux sens à compter de 12h.

Il est donc déconseillé d'emprunter le boulevard Saint-Symphorien samedi à partir de 12h. En tout état de cause, il est conseillé de se garer plutôt en périphérie de l'île Saint-Symphorien pour se rendre au match.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle

ANNEXE

